

16 JUIN 2012



N°43

Mairie

Dossier

Associations

Culture

Pratique

Juin 2012

Fête locale

Les

# Tolvériades

Le Dossier

Les Associations

La Culture

Pratique

Pré de la cure  
16h à 23h

**Lâcher de ballons**

**Amicale des Bretons de la Charente**

**Jeux géants en bois, association l'AH  
Toupie**

**Démonstrations sportives, circuit vélos  
Tango, Savate Française, stand goûter**

**Planche de cirque (atelier et initiation)**

**Parade échassiers, jongleurs, monocycles**

**Retraite aux flambeaux**

**La Magie de l'eau : show laser avec jeux  
d'eau musicaux**

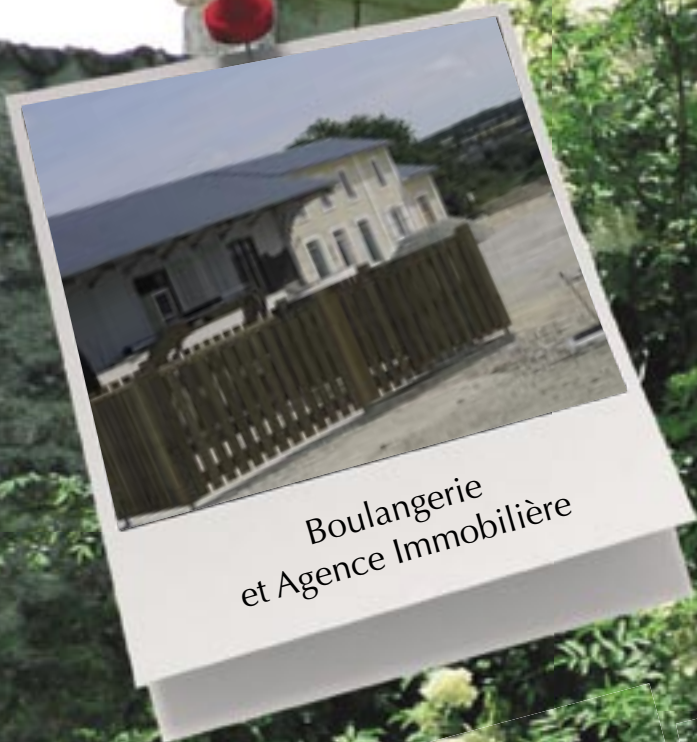
**Repas champêtre : Cuisine du Monde**



# TOUVRE

PARTENAIRES:





Boulangerie  
et Agence Immobilière



Halle Commerciale



Laboratoire de la Boulangerie



Marché couvert

# EDITO

*Les mois de mars et avril auront été consacrés à l'étude et à la préparation du budget et ont permis de faire le point sur la situation financière de la commune. Ainsi, après 4 années successives d'efforts et de saine gestion, les résultats sont encourageants.*

*L'équipe municipale a remis Touvre en mouvement grâce à une politique budgétaire responsable tournée vers l'avenir.*

*La municipalité a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux et continuera à soutenir son milieu associatif en maintenant le niveau des subventions allouées, tout en œuvrant chaque jour pour trouver des solutions face à des situations exceptionnelles et délicates comme les inondations.*

*L'expérience doit servir à améliorer les choses et à mettre en place des systèmes qui seront acceptables pour le bien-être de chacun des habitants de notre commune.*

*Les beaux jours tant attendus, font déjà penser aux vacances d'été, mais avant de partir, nous vous attendons nombreux pour participer aux animations conviviales des semaines à venir.*

*Ma responsabilité est de rassembler toutes les énergies et d'agir au quotidien. En fait, grandir tout en conservant un esprit village est le but que nous recherchons pour Touvre. Plus que jamais nous démontrerons qu'en 2012 Touvre avance pour tous.*

*Bonne lecture de votre bulletin municipal.*

*Brigitte BAPTISTE  
Maire de TOUVRE*

# Extraits des délibérations du Conseil Municipal

## ► Conseil Municipal du 13 décembre 2011 :

### Fixation du nombre d'adjoints et nomination

En introduction, Madame le Maire souhaite remercier les élus qui l'ont beaucoup aidée ces 3 dernières semaines. Elle demande si un ou plusieurs conseillers municipaux se portent candidats au poste d'adjoint laissé vacant suite au décès de Monsieur Bernard CAVY (1<sup>er</sup> adjoint).

Aucun candidat ne se déclare. En conséquence, elle informe l'assemblée que :

Vu l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel il n'est procédé à une nouvelle élection de l'ensemble des adjoints que quand il y a lieu à une nouvelle élection du maire et, éventuellement, après un renouvellement partiel du conseil municipal ;

Vu l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui mentionne la compétence du conseil municipal pour déterminer le nombre de postes d'adjoints, précisent que le nombre minimum fixé à au moins un adjoint est respecté ;

et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :  
La suppression du poste d'adjoint ;

L'avancement automatique d'un rang dans l'ordre du tableau de tous les adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE la suppression du poste d'adjoint ;**

**DECIDE l'avancement automatique d'un rang dans l'ordre du tableau de tous les adjoints.**

En outre, et après proposition et acceptation par les élus concernés les compétences dévolues à Monsieur Bernard CAVY sont réparties comme suit :

**La compétence FINANCES est transmise au 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Jacques DUBREUIL ;**

**La compétence URBANISME est transmise au 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Eric REICH.**

### Proposition de création de poste pour besoin occasionnel.

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi qui est créé.

La collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (surcharges de travail aux services de la restauration scolaire, de la garderie scolaire, de l'entretien des bâtiments communaux, en fin d'année lors de l'afflux des demandes d'inscription sur les listes électorales, etc.).

Elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents non titulaires. Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**AUTORISE** Madame le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires :

- DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

- DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi des fonctionnaires de référence,

- **AUTORISE** en conséquence Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### Forêt domaniale de la Braconne - Bois blanc

Madame le Maire explique qu'après étude avec la SEMEA et que parce qu'il n'y a pas de défense incendie aux normes à Trotterenard il a été déposé auprès de l'Office National des Forêts une demande de concession pour y installer une réserve d'eau à priori par bêche souple.

L'ONF a répondu que cette requête allait être examinée prochainement et que les frais d'étude ne pourront pas être inférieurs à 100 € HT.



# Extraits de délibérations

## ► Conseil Municipal du 25 Janvier 2012 :

### Proposition de souscription au forfait SACEM

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à un accord conclu entre la SACEM et l'Association des Maires de France, cette première propose aux communes de 2000 habitants et moins de souscrire un forfait annuel de droits d'auteur.

Considérant que la commune n'organise pas plus de deux manifestations avec diffusion musicale par an, Madame le Maire propose de souscrire à la formule de base comprenant : 1 manifestation musicale sans recette et dont le budget des dépenses est inférieur à 1500 € TTC et 1 manifestation avec fond sonore musical.

Elle précise que le coût de cette formule s'élève à 75 € TTC/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE de souscrire à la formule de base pour un montant de 75 € ;

MANDATE Madame le Maire pour établir et signer la souscription.

### Revalorisation du loyer du logement communal situé 2 place de l'église.

Madame le Maire rappelle que l'indice de référence des

loyers (IRL) sert de base au calcul de la révision annuelle des loyers. Le calcul de la révision pour le logement situé 2 place de l'église (locataire M<sup>me</sup> GRENET) est le suivant :  
 $170 \text{ €} \times 120,95 \text{ (indice 3}^{\text{e}} \text{ trimestre 2011)} = 173,22 \text{ €}$   
 $118,70 \text{ (indice 3}^{\text{e}} \text{ trimestre 2010)}$

Soit un loyer de 173,22 €/mois.

Madame le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le loyer comme ci-dessus indiqué à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE de revaloriser le loyer du logement communal à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, comme indiqué ci-dessus ; MANDATE Madame le Maire pour établir et signer l'avenant au bail de location du logement mentionné.

### Utilisation des bâtiments communaux par les associations de la commune :

A compter de 2012, toute mise à disposition pour une association ou club sportif d'un bâtiment communal sera soumise à la signature d'une convention bipartite. Elle devra préciser le montant des charges (eau, électricité, gaz, entretien) supportées par la commune, celles-ci étant assimilées à une subvention.

## ► Conseil Municipal du 10 avril 2012 :

### Approbation des comptes de gestion 2011

**Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories dont les 4 principales sont :**

**1. Les charges à caractère général :** elles ont baissé de presque 2% en 2011 (Achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)

**2. Les charges de personnel** (salaires et charges sociales) : La stabilité est atteinte

**3. Les charges de gestion courante,** on note une baisse de 33,48% par rapport à 2010 (Subventions et participations, indemnités des élus...)

**4. Les charges financières,** elles sont en diminution par rapport à 2010 - renégociation des deux emprunts (Intérêts des emprunts, frais de renégociation...)

**En 2011, dans l'ensemble les charges par habitant de la commune de TOUVRE sont inférieures à celles des communes de mêmes strates.**

On note que les subventions et participations de l'ETAT (29%), ont enregistré une diminution de 14,41% ainsi qu'une baisse de la DGF et des autres participations de l'Etat.



## Budget 2012

### Les 3 chiffres clés du budget 2012

- Un budget total de fonctionnement de 826 664,00 €
- Une capacité d'autofinancement de 81 195,02 €
- 135 020,00 euros d'investissements

Dans un contexte économique et financier difficile pour les collectivités locales, la commune de Touvre poursuit, sans ralentir, la réalisation de son programme d'investissements.

### Le point complet sur le budget 2012, bouclé sans hausse d'impôts.

Nul n'y échappe ! Les budgets 2012 des communes sont triplement impactés : baisse des versements de l'Etat (-14.41% pour la commune), introduction de la péréquation intercommunale (mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) et forte dégradation du produit des droits de mutation avec le ralentissement du marché immobilier.

Voilà qui nourrira ici et là des augmentations d'impôts ou le renoncement à certains investissements, mais pas à Touvre. Le budget 2012, voté le 10 avril dernier, en témoigne. Le programme d'investissements est poursuivi sans relâche avec : le changement des fenêtres et stores des écoles, des travaux à la cantine, le remplacement de fenêtres à la Mairie et l'isolation des combles, des travaux de peinture à la salle des sports, des travaux de voirie, des études pour notamment les giratoires de la D23 et de la D 57.

Et si les dépenses de fonctionnement évoluent légèrement, dans le même temps le niveau d'autofinancement de la commune progresse de 19 € / hab en 2009 à 81 € / hab en 2011. L'endettement est lui en diminution continu depuis 2009 passant ainsi de 493 €/ hab à 285 €/ hab pour 2011. Les taux d'imposition communaux resteront inchangés.

| FONCTIONNEMENT                         |            |                                 |            |
|--|------------|---------------------------------|------------|
| DEPENSES                               |            | RECETTES                        |            |
| Charges à caractère général            | 160 367.00 | Excédent d'exploitation reporté | 111 176.36 |
| Charges de personnel & frais assimilés | 447 350.00 | Produit des services            | 30 430.00  |
| Autres charges de gestion Courante     | 108 056.00 | Impôts et taxes                 | 486 743.00 |
| Charges financières                    | 13 121.98  | Dotations et participations     | 186 088.00 |
| Dotations aux amortissements           | 16 574.00  | Autres produits gestion cour.   | 2710.00    |
| Virement à la section d'investissement | 81 195.02  | Produits exceptionnels          | 2499.64    |
|  |            | Atténuation de charges          | 7020.00    |
|  | 745 468.98 |                                 | 826 664.00 |
|  |            | Excédent                        | 81 195.02  |

| INVESTISSEMENT                     |            |  |            |
|------------------------------------|------------|--|------------|
| DEPENSES                           |            | RECETTES                                   |            |
| Restes à réaliser PLU              | 7880.00    | Virement de la section de fonctionnement   | 81 195.02  |
| Remboursement capital emprunts     | 24 535.75  | Excédent investissement reporté            | 7880.00    |
| Bâtiments scolaires                | 31 699.00  | Dotations (fond de compensation de la TVA) | 9772.98    |
| Autres Bâtiments publics           | 14 500.00  | Dotations (taxe locale d'équipements)      | 19 598.00  |
| Etudes                             | 14 900.00  | Dotations aux amortissements               | 16 574.00  |
| Travaux de voirie                  | 20 000.00  |  |            |
| Matériel et outillage d'incendie   | 3000.00    |  |            |
| Autre mat. et outillage de voirie  | 10 325.25  |  |            |
| Autre mat. et outillage technique  | 2200.00    |  |            |
| Matériel de bureau                 | 3880.00    |  |            |
| Autres immobilisations corporelles | 2100.00    |  |            |
|                                    | 135 020.00 |  | 135 020.00 |

L'intégralité du budget ainsi que la synthèse des comptes administratifs et de gestion 2011 sont consultables à la Mairie, ainsi que le budget annexe du Quai 55, le budget du CCAS ainsi que la Caisse des Ecoles.

# Les Associations

## Cyclo club

Le Cyclo Club Tolvérien a organisé le Dimanche 18 Mars 2012 sa traditionnelle Randonnée des Sources, inscrite au challenge départemental Ufolep et accessible à tous les cyclotouristes.

Au menu du jour 3 circuits dans la région du Montbronnais (35, 65 et 72 Km) au départ de la Salle des Fêtes de Touvre. Un ravitaillement à Bunzac a permis de se restaurer pour poursuivre le périple. La météo ce jour-là a été relativement clémente. Nous avons accueilli 280 cyclotouristes répartis en 38 clubs en provenance de tout le département. Toute l'équipe était mobilisée pour le bon déroulement de cette manifestation.

A l'issue de leur parcours, tous les cyclos ont été conviés à un vin d'honneur et la remise de récompenses clôturait cette matinée. Notamment les clubs de St-Yrieix, La Roue Libre, Champniers, Fléac, Ruelle, St-Michel, ont été récompensés pour leur participation.

Nous remercions, la Municipalité, les associations Comité des Fêtes et Enfants des Sources pour le prêt de matériel et le partage de la Salle des Fêtes pour notre organisation.

La saison, pour nous, se poursuit avec notre participation active à toutes les randonnées Ufolep à travers le Département. Pour certains, également, la participation au Tour Cyclotouriste de Charente les 2 et 3 Juin.

La venue du beau temps va rendre nos sorties dominicales plus agréables car beaucoup de kilomètres sont encore à parcourir.

Le bureau



## Comité des fêtes et loisirs

**Le Comité des Fêtes de TOUVRE organise  
son 30<sup>ème</sup> MECHOUÏ**

**Dimanche 24 JUIN 2012**

A partir de 12 heures

**Au Pré de la Cure à TOUVRE**

Apporter vos couverts et assiettes

Après midi animé par le groupe « **FOLK DANCE** »  
Buvette, animation musicale, pétanque

**Date limite d'inscription : 16 juin 2012  
(IMPERATIVEMENT avec REGLEMENT)**

Rens. 06.15.83.46.39 après 18 h

**RESERVEZ CETTE JOURNEE DE FETE  
en famille et entre amis**

**Rendez Vous le 24 JUIN 2012**



# Les Associations

## Enfants des Sources

**L'association Enfants Des Sources a organisé depuis le début de l'année plusieurs manifestations :**

- Le défilé du carnaval de printemps a eu lieu mi mars et Monsieur carnaval a eu un peu de mal à brûler compte tenu de la météo nuageuse. Les enfants et les parents se sont réchauffés en dansant lors du bal costumé et du goûter qui a suivi.

- Le 15 avril a eu lieu une manifestation intitulée : « vide ta chambre ».

Une cinquantaine d'exposants particuliers sont venus vendre leurs vêtements d'enfants, jouets, livres, consoles... qu'ils n'utilisent plus en faisant le bonheur d'un grand nombre de visiteurs venus chiner à Touvre.

- Le 13 mai : un jeu de piste culturel et sportif a eu lieu à Touvre.

**30 juin : Fête de l'école**

**Rappel de dates du dernier ramassage de bennes à papier : 7 et 8 juillet**

Nous remercions la Municipalité et toutes les personnes nous ayant permis de réaliser ces projets et rappelons que tous les volontaires sont les bienvenus.

**Ces différentes manifestations nous permettent de récolter des fonds destinés à l'amélioration du quotidien des élèves.** Nous avons pu ainsi financer ou cofinancer de nombreux achats de matériel (jeux, livres, appareil photo...) ainsi que quelques sorties (piscine, classe découverte...).

## Premières Quenottes

Fidèles aux traditions, "Nounous" et enfants de l'association Premières Quenottes ont fêté Carnaval en musique avec des déguisements, masques et une collation.

Puis, Pâques où chacun est reparti, ravi, avec sa cueillette d'œufs en chocolat.

Pour le plaisir de tous, dès que le temps le permettra, nous partirons en promenade sur les sentiers Tolvériens. Les adhérentes de l'association ont hâte de découvrir leur futur local situé Quai 55 dès le mois de septembre.

**Premières Quenottes vous souhaite de bonnes vacances.**

## Salsa Cubaine

Cours les mardis soirs à partir de 18 h 30  
à la Salle des Fêtes

**1 cours découverte offert**

Professeur de danse : **Monsieur DOUMB**

**06 68 54 71 75**

**Renseignements :**

**danseavecnous16@gmail.com**

**Site internet : [www.danseavecnouscharente.fr](http://www.danseavecnouscharente.fr)**

## Danse

Des cours de danse jazz sont donnés à Touvre le Mercredi après-midi. Isabelle BRISARD, professeur diplômée d'Etat anime ces séances destinées aux enfants à partir de 4 ans, adolescents et adultes.

Le travail accompli dans l'année sera présenté lors du spectacle donné le vendredi 22 JUIN à 20h30 à la salle Marcel Pagnol à Magnac (entrée 6 €).

**Les élèves participeront également aux Tolvériades le Samedi 16 JUIN.**

## Le Cercle des Pas Chassés

### A Touvre, on danse...

En effet, depuis quelques mois, l'Association Mornacaise « Le Cercle des Pas Chassés », créée il y a 2 ans par un groupe de « mordus » de danses de salon, s'extériorise. Environ une soirée par mois, (en règle générale, le troisième ou quatrième Vendredi de chaque mois) la petite troupe de danseurs vient occuper la Salle des Fêtes de Touvre, route de Bois Blanc, pour s'adonner à sa pas-

sion, une occasion supplémentaire de mettre en pratique et de répéter les leçons apprises sous la houlette de leur professeur de danse.

Alors, si d'aventure, vous passez dans ce secteur, et que vous vous laissez facilement emporter par des airs de Valse, de Rock ou de Tcha-tcha, n'hésitez pas à faire un détour pour venir pousser la porte. Le meilleur des accueils vous sera assuré.



# Les Associations



**FITNESS A TOUVRE**  
dans la salle des fêtes  
**dès le 3 septembre 2012**

le lundi de 19h30 à 20h30  
et le samedi de 10h30 à 11h30

**1<sup>er</sup> cours gratuit**

**Renseignements au 06 20 97 01 10**  
**www.zoumba-angouleme.fr**



## Tennis Club

C'est avec un effectif stable que la saison tennistique 2011/2012 a débutée.

Nous proposons des cours adultes et enfants grâce à l'intervention de 2 professeurs.

Cette année, nous repropsons une initiation au tennis aux élèves de CM de l'Ecole de Touvre.

**Pour nous contacter :**

**Marie Ange CORBIAT** (présidente) au 05 45 94 12 44

**Jean PAPON** (trésorier) au 06 76 60 46 26

**Jimmy SUDRE** (vice président) au 06 85 41 43 00

Mail [tc.touvre@fft.fr](mailto:tc.touvre@fft.fr)

## Tous à Vélo

*Préparez  
vos bicyclettes*

Roulez de votre commune vers le plan d'eau de Saint Yrieix

De 10h à 12h  
parcours guidés par Vélocité

**Pique nique géant**

L'après-midi  
**bourse aux vélos**  
au village expo !



## la culture

**Pour tous ceux, petits et grands, qui ont un vélo chez eux, et même pour les autres :**

**« TOUS A VELO ! »**

**Dimanche 10 juin 2012**

Vélocité de l'Angoumois vous invite à rejoindre à vélo, depuis chaque commune du Grand Angoulême, le Plan d'eau de St Yrieix par la coulée verte, où se déroulera la fête du climat et de l'environnement  
Itinéraires encadrés et sécurisés, à la portée de tous

**Départ en groupe de la Mairie à 10h**

Accueil, apéritif, pique-nique géant au Plan d'eau, l'après-midi dans le cadre des animations de la Fête du Climat, démonstration de vélos électriques et vélos couchés.

Bourse aux vélos.

Si vous voulez vendre ou acheter un vélo d'occasion.

Vente l'après-midi. Dépôts des vélos dès 9h le matin

**Renseignements 05 45 65 78 20 ou 06 13 88 71 31**  
**www.velociteangoumois.blogspot.com/ et [velociteangoumois@wanadoo.fr](mailto:velociteangoumois@wanadoo.fr)**

## Manifestations communales

### “Les Tolvériades”

**Samedi 16 juin de 16h00 à 23h00**

la commune de TOUVRE organise ses quatrièmes Tolvériades au Pré de la Cure.

Animations gratuites pour petits et grands.

Repas concocté par l'excellent traiteur les Cuisines du Monde,  
ouvert à tous, inscriptions à la Mairie.

#### Programme :

Animation musicale « **Amicale des bretons de la Charente** » et « **Bagdad** »

Jeux géants en bois (**association l'AH TOUPIE**)

Déambulation cirque et initiation aux arts du cirque par « **Planche de Cirque** »

Démonstrations sportives

Repas champêtre

Spectacle laser et musical par « **la Magie de l'eau** »

Dans le cadre du projet régional de développement des véhicules électriques, la Région Poitou-Charentes met en place une action de prêt temporaire afin de promouvoir ces véhicules.

Ainsi le 16 juin, jour des Tolvériades, vous pourrez découvrir ce véhicule 100% électrique produit en France.

## Concert philharmonique

**Samedi 23 juin - 18 h**

L'orchestre est un espace sonore immense dans lequel évolue et prend forme une musique qui demande beaucoup d'énergie et attire justement l'oreille. Écouter un orchestre jouer un morceau du grand répertoire éveille des sensations si fortes que l'oreille peut s'arrêter quelques instants pour savourer son plaisir.

C'est ce que vous propose 3 orchestres composés chacun d'une trentaine d'élèves de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle (7/15 ans) du conservatoire Gabriel Fauré du Grand Angoulême :

#### Programme :

##### **L'ensemble corde Claude Debussy**

dirigé par Cécile Mardikian et Jacques Nicolas joueront des extraits de « **West side story** » de L.Bernstein.

##### **L'orchestre Emmanuel Chabrier**

est un ensemble cordes placé sous la direction de Benoit Richard et Emmanuel Schricke qui interprètera de la musique Klezmer.

##### **«Le combat de David contre Goliath»**

de J.Kuhnau sera interprété en commun avec l'orchestre Charles Gounod qui est un ensemble vents dirigé par Jean-Philippe Bourdin et Fabien Cherrier qui jouera « **les feux d'artifices royaux** » de G.F Haendel mais également un medley d'arrangements de compositions de M.Jackson et H.Mancini.

**Vous nous donnons rendez-vous pour ce grand moment le samedi 23 juin, 18 h à la salle des sports pour partager ensemble, jeunes musiciens et public, l'exécution de ces œuvres.**

Durée du spectacle : 1 h 15

**Gratuit (dans la limite des places disponibles)**

## Concert de chant grégorien dans l'église

Depuis l'été 2009, l'association « Et avec votre esprit » organise des concerts itinérants de chant grégorien dans les églises romanes de Charente. Ces concerts sont donnés par Geoffroy Dudouit, ténor. Le principe de ces rendez-vous est d'offrir au public un concert d'une heure a capella.

Dans notre église romane remarquable et parfois oubliée de notre commune, Geoffroy Dudouit (ténor professionnel) vous propose un concert en soliste et à la bougie.

Il fera résonner cet édifice millénaire grâce aux chants grégorien traditionnel.  
Venez découvrir cet univers sonore magnifique qui vous plongera au plus profond de l'histoire de ce lieu.

**Rendez- vous le vendredi 6 juillet à 21h devant l'église de Touvre**

**L'entrée est libre (dans la limite des places disponibles).**

**Association « ET AVEC VOTRE ESPRIT »**

**[www.concertsitinerants.org](http://www.concertsitinerants.org).**

## Le marché de producteurs

La Commune de Touvre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, organise son quatrième Marché de Producteurs le :

**mercredi 04 juillet 2012**

**Ce marché qui rassemble une trentaine de producteurs locaux se déroulera au Pré de la Cure entre 18h et 22h.**

L'animation musicale sera assurée par le groupe BIG BANG du conservatoire d'Angoulême.

Restauration sur place avec des produits du marché (barbecue, tables et bancs, buvette assurée par la JS Touvre Football ...).

## Exposition

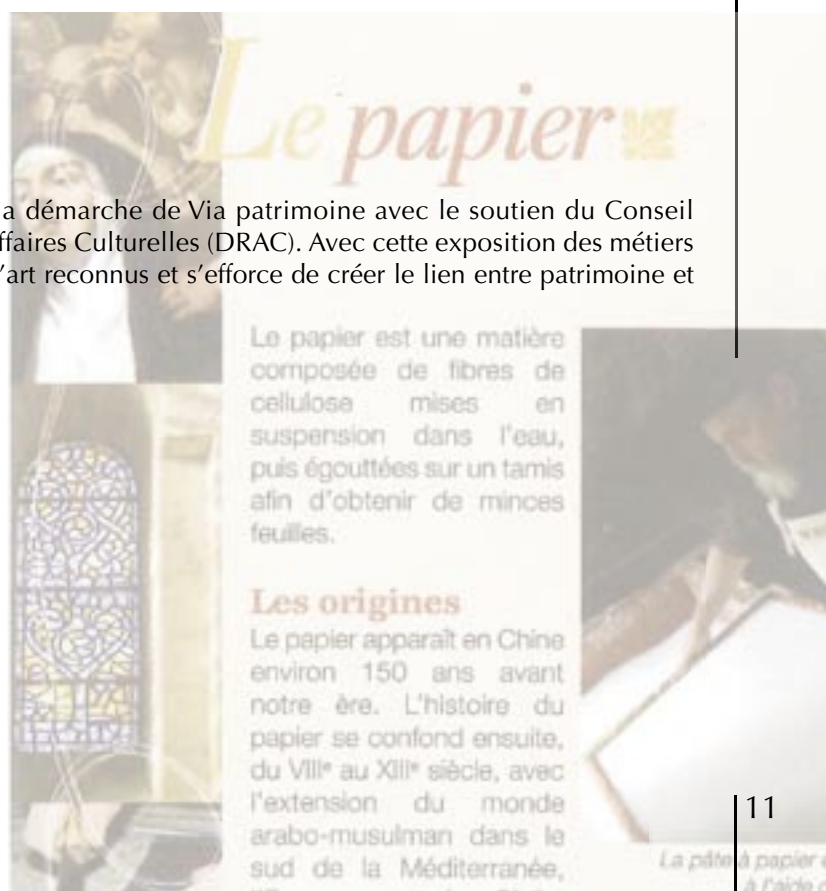
Lier patrimoine et métier d'art est un axe important de la démarche de Via patrimoine avec le soutien du Conseil Général de la Charente et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Avec cette exposition des métiers d'art, l'association met en avant le savoir-faire d'artisans d'art reconnus et s'efforce de créer le lien entre patrimoine et création.

**A découvrir du 1 juin au 6 juillet**

dans la salle du Conseil de la Mairie, 12 tableaux sur :

- La restauration des œuvres d'art
- La peinture murale
- La peinture de chevalet
- Le vitrail
- La sculpture polychrome
- Le patrimoine mobilier charentais
- Le papier

Entrée gratuite aux horaires habituels de la Mairie



Pour rappel : les élections législatives se dérouleront dimanches 10 et 17 juin 2012

## REFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE

**Travaux d'extension jusqu'à 40 m<sup>2</sup> sans permis de construire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, certaines formalités liées à des projets de travaux d'extension sur des constructions existantes sont simplifiées.

Un décret du 7 décembre 2011 porte en effet de 20 à 40 m<sup>2</sup> la surface des travaux pour laquelle le permis de construire n'est pas obligatoire, cette règle concernant les zones urbaines. Par contre, au-delà de 40 m<sup>2</sup>, ces travaux

d'extension restent soumis à l'obtention d'un permis de construire. Par ailleurs, dans le cas d'un projet d'extension dont la surface est comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, dès lors que la surface totale de la construction dépasse 170 m<sup>2</sup>, l'obtention d'un permis de construire reste obligatoire tout comme le recours à un architecte.

Le décret supprime l'obligation de déposer un permis de construire pour toute modification du volume d'une construction entraînant le percement d'un mur extérieur, quelle que soit la surface créée.

## FEUX DE PLEIN AIR

Par arrêté préfectoral n° 2011276-0001 en date du 03 octobre 2011, sur la prévention des incendies de plein air **les feux de plein air sont interdits**. Toutefois la Mairie peut exceptionnellement autoriser l'usage d'un feu de plein air ou d'écobuage en suivant la procédure suivante : Faire une déclaration auprès de la mairie via un formulaire de déclaration au moins 3 jours ouvrés à l'avance. La Mairie accepte ou non suivant les risques très sévères pour tous types de feux et notamment pour la proximité de la forêt de Bois Blanc.

Vous pouvez consulter le site internet de la commune [www.touvre.fr](http://www.touvre.fr), rubrique actualités et choisir l'article « Prévention des incendies de plein air. Le formulaire à remplir y figure ainsi que les explications.

## HORAIRES DE TONTE

les beaux jours arrivent et les pelouses poussent. Cependant, l'utilisation des tondeuses à moteur thermique génèrent des bruits qui peuvent gêner le voisinage. C'est ainsi que leur utilisation est réglementée par arrêté préfectoral du 20 avril 1999 modifié le 24 août 2011. En effet, on peut utiliser sa tondeuse ou tout autre appareil à moteur thermique uniquement pendant les tranches horaires suivantes :

**Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

## “LE RELAIS” : Conteneur à vêtements

Un conteneur textile «Le Relais» sera installé place de l'Hôtel de Ville à côté du conteneur à verre.

Quelques consignes pour préserver la qualité des vêtements que vous donnez et permettre d'assurer la pérennité de l'activité.

- Utilisez des sacs de moins de 100 litres (afin qu'ils rentrent dans le bac de chargement)

- Veillez à toujours fermer les sacs

- Ne déposez pas de vêtements en vrac ou dans des cartons

- Donnez des vêtements propres : les textiles souillés (peintures, graisses, solvants, etc) ne permettent pas leur réutilisation ou leur recyclage

- Les vêtements de type K-way ou cirés en mauvais état ne peuvent pas être recyclés

- Il n'existe pas de recyclage pour les chaussures (elles doivent toujours être portables en l'état)

**Mairie de Touvre - 1 route des Sources - 16600 Touvre**

**Tél. : 05 45 65 50 46 - Fax : 05 45 65 48 87**

**Courriel : [mairie@touvre.fr](mailto:mairie@touvre.fr) - Site Internet : [www.touvre.fr](http://www.touvre.fr)**

**Horaires d'ouverture : Lundi : 9h – 12h // 13h30 – 18h**

**Mercredi : 9h – 12h // 14h – 18h30**

**Vendredi : 9h – 12h // 13h30 – 18h**

**Fermé les Mardi et Jeudi**

**Responsable de la publication : M<sup>me</sup> Brigitte BAPTISTE**

**Responsable de la rédaction : M. Laurent AVONDE**

**Rédaction : M<sup>me</sup> Séverine DUBOIS, M. Cyril CHEMINADE, M. Eric REICH,**

**M. Jacques DUBREUIL, M. Michel DANETTE, M. Christophe BUNLE**

**Dépôt légal enregistré sous le n° 16-99-710 le 14/01/99**

**Imprimerie : Sarl Imprimerie VALANTIN - 16340 l'Isle d'Espagnac**